

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2025
Seraincourt - Rueil - Gaillonnet

A photograph of a winter scene. A large, leafless tree with a thick trunk and many thin branches stands in the center. The branches are covered in a light layer of snow. To the right, a narrow stream flows through the scene. The ground is covered in snow, and there are some wooden posts in the foreground. The overall atmosphere is quiet and serene.

MEILLEURS
VOEUX

Sommaire

Informations Municipales

Résumé du procès verbal du conseil municipal : pages 2 à 7

Vie au village

Campagne de capture des chats, SMIRTOM : page 8

Dépôts sauvages, défibrillateurs : page 9

Monoxyde de carbone, fin du cuivre : page 10

Station fitness, école : page 11

11 novembre: page 12

Travaux dans la commune : page 13

Associations

A S Seraincourt gym : page 14

Teuf-Teuf, les petits métiers : page 15

Les canes de Serain : page 16

Bibliothèque : page 17

Foyer rural : pages 18 à 21

Environnement

Comment protéger les hérissons : page 22



Tribune libre : Page 23

Etat civil : Page 24

Photo de couverture: Pierre ARDITTI

Crédits photos: ; Corinne CHABRIT, Alexandra SABY, Bibliothèque, Muriel TOUZALIN, Jean pierre MAURICE, Pierre ARDITTI, Les canes de Serain, Foyer rural, BING. (libre de droit)



Chères Seraincourtoises, chers Seraincourtois,

J'entends souvent dire : « C'était mieux avant »

En relisant le bulletin municipal de décembre 1978, j'ai trouvé que l'entrée en matière du maire de l'époque, Monsieur Marcel FLEURET, correspondait pourtant à celle que je pourrai faire aujourd'hui. Je le cite :

« Voici venu Noël, la fête, qu'organise à cette occasion le Foyer Rural, sera lumineuse ; Celui-ci offrira aux enfants un copieux goûter et les divertira par un spectacle de clowns. L'ambiance, comme d'habitude, sera très sympathique. »

J'ai personnellement assisté au spectacle du Père Noël, organisé par notre Foyer Rural, dimanche 22 décembre et Je suis convaincue que ce moment convivial a été bénéfique non seulement pour les enfants, mais aussi pour les parents, qui ont pu apprécier la complicité de leurs enfants dans la joie. Ce fut également l'occasion pour les parents de se rencontrer et d'échanger entre eux, tout cela devant le Père Noël, en attendant les encas préparés avec soin par des bénévoles, qui peuvent être fiers de cette belle réussite. Constatons que, quarante six ans après, quand des personnes de bonne volonté s'unissent, comme celles de 1978, sans trublion, les coutumes peuvent perdurer.

Bien que quelques turbulences agitent le paysage politique, qui nous laissent dans l'expectative de retrouver une ligne de conduite qui nous permettra de penser à demain et de pouvoir engager, avec les moyens qui seront les nôtres, les actions nécessaires et, utiles pour valoriser et sécuriser le village.

A ce sujet, vous avez pu remarquer que les chantiers prévus sont tous terminés et que d'autres travaux imprévus mais utiles ont été engagés.

Pour faire face à cette année, la plus pluvieuse depuis 10 ans et pour palier à l'abondance des précipitations, des actions ont été engagées sur les rus, qui étaient en limite de débordement, le réseau d'eaux pluviales a été désemboué, 75,22 tonnes de déchets calcaires en ont été extraites.

Pour cette nouvelle année, dans ce contexte incertain, mais inflationniste, la commune n'a pas augmenté le taux de ses taxes locales, tout en restant dans la recherche de l'équilibre budgétaire, qui nous permettra de ne pas augmenter le prix des services communaux (cantine, garderie, école) et d'être au plus juste dans les travaux à venir.

Concernant la sécurité du village, le dossier de la vidéoprotection est bouclé. Le délai supplémentaire et imprévu, nous a permis de se raccorder au CDSVO (Centre de supervision Val d'Oise) Nous attendons le feu vert du service des Bâtiments de France, pour commencer l'installation.

Une subvention est demandée au PNR pour terminer l'aménagement du terrain de pétanque et du fitness (toilettes sèches, bancs, tables, poubelles, range vélos)

La réception du dernier diagnostic, financé par la banque des territoires, sur l'isolation thermique de l'école, nous a permis, enfin, d'affiner la liste des matériaux nécessaires à sa réalisation. L'appel d'offres sera lancé dans le plus bref délai, pour la réalisation en juillet/août.

Enfin une 3ème demande de subvention est effectuée pour les dossiers PMR concernant l'accès à la bibliothèque, l'accès à la salle des associations, et les sanitaires de la mairie. J'espère avoir une réponse favorable, pour ne pas avoir à financer entièrement ces travaux, obligatoires, sur le budget communal.

Je vous présente mes vœux les plus chaleureux, de santé de bonheur et de réussite

Le Maire
Anne-Marie MAURICE.



Résumés des comptes rendus du conseil municipal de l'année 2024

L'intégralité est disponible sur le site de la mairie



Conseil du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 JUILLET 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 20 JUILLET 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Étaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, Mme ENEE, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, M. BALLOT, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à M. SCHWEIZER, Mme LOZACH à Mme MAURICE, Mme SCHEMBRI à M. MAURICE

Absente excusée : Mme REUSSARD

Absent : M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. MAURICE est élu secrétaire de séance.

Mme Le Maire demande à l'assemblée d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :

- La Redevance GRDF pour 2024

La participation des communes sur les candélabres en fonte et les lanternes de style en laiton ou en cuivre.

Demande acceptée à l'unanimité.

Lors du vote du budget de la commune, sur notre compte de gestion, il manquait la page 20.

Mme le Maire nous informe que la trésorerie a répondu à notre interrogation et ceci est dû à un décalage d'une page sur tous les comptes.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2024

CONTRE : 1 (M. Vinolas)

ABSTENTION : 1 (M. Ballot)

Approbation à la majorité

M. SCHWEIZER informe que les nouvelles directives concernant les budgets imposent de passer en compte financier Unique (CFU) d'ici à 2027. Pour SERAINCOURT, M. SCHWEIZER précise qu'à la demande de la trésorerie de Magny en Vexin, la transposition en CFU se fera en 2026.

Le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de gestion.

Décision modificative N°1 :

Budget « LOGEMENTS SOCIAUX 2024 »

Affectation de résultats (Délibération 2024/06-34)

M. SCHWEIZER précise que cette décision modificative a été faite à la demande de la Trésorerie générale.

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	chapitre	Article	BP 2024
Déficit résultat d'investissement reporté	001		26 503,76 €
Construction	23	2313	- 17 508,12 €
Recettes	chapitre	Article	BP 2024
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068		8995,64 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	chapitre	Article	BP 2024
Maintenance	011	6156	8995,64 €

Il résulte de ces opérations, que le résultat de fonctionnement reporté au 002, passe de 104 510,14€ à 95 514,50€

Approbation à l'unanimité

Décision modificative N°2 :

Budget « LOGEMENTS SOCIAUX 2024 »

Délibération 2024/06-34

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	chapitre	Article	BP 2024
Frais d'insertion	41	2033	- 800,00 €
Frais d'insertion	20	2033	800,00 €

Approbation à l'unanimité

Décision modificative N°3 :

Budget « commune 2024 » :

Abondement de l'article 673 au BP 2024

Délibération 2024/06-36

M. SCHWEIZER précise que l'abondement de l'article 673 permettra de faire les régularisations des impayés antérieurs.

M. SCHWEIZER précise que le compte 2031 est un compte provisoire pour les projets à venir. Lorsque les projets sont réalisés, les fonds sont basculés sur des comptes 21.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	chapitre	Article	BP 2024
Tires annulés sur exercices antérieurs	67	673	27 000,00 €
Energie-électricité	011	60612	- 10 000,00 €
Entretien de terrain	011	61521	- 10 000 €
Voiries	011	61231	- 7 000 €

Approbation à l'unanimité

Décision modificative N°4 :

Budget « COMMUNE 2024 »

Correction amortissement (Délibération 2024/06-37)

M. SCHWEIZER précise qu'il s'agit d'une écriture d'ordre qui n'aura aucun impact sur le budget.

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	Chapitre	Article	BP 2024
GFP - Bât et installation	040	28041582	27 028,34 €
Dépenses	Chapitre	Article	BP 2024
GFP - Bât et installation	040	28041582	27 028,34 €

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Chapitre	Article	BP 2024
Dotation aux amortissements des immos incorporelles	042	6811	27 028,34 €
Dépenses	Chapitre	Article	BP 2024
Produits divers de gestion courante	75	758	27 028,34 €

0.00 €

Approbation à l'unanimité

Décision modificative N°5 :

Budget « COMMUNE 2024 »

Apurement du compte 2031 (Délibération 2024/06-37)

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	Chapitre	Article	BP 2024
Frais d'études	041	2031	10 627,68 €
Dépenses	Chapitre	Article	BP 2024
Frais d'études boucherie 28/05/2021	041	2128	1142,40 €
Frais d'études parking, lavoir et blanc moulin	041	2128	2064,48 €
Frais d'études city-parc	041	2128	3000,00 €
Frais d'études	041	2111	1440,00 €
Frais d'études	041	21312	2980,80 €

10627,68€

Approbation à l'unanimité

Tarif des concessions funéraires

(Délibération 2024/06-39)

Les tarifs des concessions ont toujours été votés sans l'indication du colombarium.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération sur les tarifs pratiqués sur la commune concernant le colombarium.

Le tarif proposé est de 786, 00 € pour 15 ans.

M. BALLOT trouve ce tarif trop cher.

CONTRE : 3 (M. Ballot - M. Vinolas – M. Digaire)

10 votes POUR

Approbation à la majorité

Prestation de contrôle technique des points d'eau incendie communaux

(Délibération 2024/06-40)

Madame le Maire informe qu'une délibération est nécessaire pour compléter la convention qui définit les prestations de contrôle technique des points d'eau incendie communaux.

Ce contrôle technique des PEI doit être effectué tous les deux ans (années paires) sous l'autorité de la commune et comprend le contrôle du débit et la pression, les contrôles fonctionnels, l'accompagnement des services du SDIS en années impaires.

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2225-4 et R2225-9

Vu l'arrêté ministériel n° INTE 152220A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-0014 du 28 février 2017 portant approbation du règlement départemental de la défense extérieure contre d'incendie du Val d'Oise

Considérant le règlement départemental de DECI du Val d'Oise, version du 28 février 2017

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Considérant la délibération du SIEVAM en date du 7 décembre 2023 proposant aux communes adhérentes une prestation afférente au contrôle technique des points d'eau incendie communaux,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Mme Le Maire, le conseil municipal

Décide de confier le contrôle technique des points d'eau d'incendie de la commune au SIEVAM,

Autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette prestation.

Approbation à l'unanimité

Renouvellement du service assistance retraite CNRACL avec le CIG

(Délibération 2024/06-41)

Mme CHABRIT nous informe que la convention assistance retraite relative à l'assistance technique dans l'instruction des dossiers CNRACL arrivent à échéance le 29 juin 2024.

Avec cette convention, le CIG prendre en charge exclusivement la confection des dossiers CNRACL et propose également :

Des études sur les départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL

Le déplacement éventuel d'un agent du service pour un dossier très complexe

Un appui technique

Mme CHABRIT propose de reconduire cette convention pour une durée de 3 ans sachant que ce service nous sera facturé (46,50 € / l'heure) seulement s'il est utilisé.

Approbation à l'unanimité

Modification des statuts du SIERC

(Délibération 2024/06-42)

Mme le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 21 mars 2024, le Comité Syndical du SIERC a approuvé les modifications de l'article N°1 des statuts du SIERC du Vexin, en supprimant 2 communes concernées par une fusion : GADANCOURT/AVERNES et GOUZANGREZ/COMMENY.

Ces fusions entraînent une baisse de 2 adhésions.

Approbation à l'unanimité

Modification régisseur Titulaire et régisseur suppléant Arrêté

Mme le Maire informe le Conseil Municipal sur la modification du régisseur titulaire et régisseur suppléant à savoir Mme FAUCONNIER devient titulaire et Mme ESTEVES suppléante à dater du 25/06/2024.

Programme d'enfouissement SIERC

(Délibération 2024/06-43)

M. SCHWEIZER nous informe que le programme d'enfouissement de 2023 concerne la rue des Pâtis et

débutera courant octobre 2024.

Le coût total du programme s'élève à 179 268,95 € dont 30% sont à la charge de la commune soit 53 780,68 €.

Approbation à l'unanimité

Instauration de la taxe de séjour - tarifs

(Délibération 2024/06-44)

Vu les articles L.2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code du Tourisme,

Vu l'Article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014,

Vu le décret N° 2015-970 du 31 juillet 2015 relatif à la taxe de séjour et à la taxe de séjour forfaitaire,

Vu l'article 59 de la loi N° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificatives pour 2015,

Vu l'article 90 de la loi N° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016,

Vu l'article 86 de la loi N° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016,

Vu les articles 44 et 45 de la loi N° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificatives pour 2017,

Vu les articles 123, 124 et 125 de la loi de finances pour 2021,

Considérant que le tarif de la taxe de séjour est arrêté par délibération du conseil municipal prise avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicable l'année suivante, que la délibération fixe, le cas échéant, les dates de début et de fin des périodes de perception au sein de l'année,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

D'instituer la taxe de séjour au régime du réel sur l'ensemble de la commune à toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés :

Palaces,

Hôtels de tourisme,

Résidences de tourisme,

Meublés de tourisme,

Village de vacances,

Chambres d'hôtes,

Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranches de 24 heures,

Terrain de camping et de caravanage,

Port de plaisance.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la taxe d'habitation – référence à l'article L.2333-29 du code Général des Collectivités territoriales. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés. Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

La taxe de séjour est perçue sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le barème suivant est appliqué à
partir du 1^{er} janvier 2025

Taux de croissance IPC 2023 – sources INSEE : +4.8%

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif Seraincourt
Palaces	0.70€	4.80€	4.80€
Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	0.70€	3.50€	3.50€
Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	0.70€	2.60€	2.60€
Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	0.50€	1.70€	1.70€
Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Village de vacances 4 et 5 étoiles	0.30€	1.00€	1.00€
Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1,2 et 3 étoiles Chambres d'hôtes, Auberges collectives	0.20€	0.80€	0.80€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnements touristiques par tranches de 24h	0.20€	0.60€	0.60€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20€	0.20€	0.20€

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau, le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1% et 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Le taux adopté s'applique par personne et par nuitée. En application de l'article L.2333-30 du CGCT, le plafonnement de la taxe proportionnelle est fixé au tarif le plus élevé délibéré.

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L 2333-31 du CGCT :

Les personnes mineures,

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,

Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant que le conseil municipal détermine à la somme de 1 (un) €.

1 vote CONTRE

Approbation à la majorité

Recensement 2025 - A titre informatif

Le prochain recensement de la population aura lieu sur la commune du 16 janvier au 15 février 2025.

Pour cela, la commune doit nommer un coordonnateur communal, responsable de la préparation et de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Mme ESTEVES est proposée et nommée coordonnateur communal, au vu de sa connaissance du village, pour piloter le recensement.

2 agents recenseurs seront recrutés pour compléter le dispositif.

Annulation de la délibération 2024/02-07 Permis de louer

(Délibération 2024/06-45)

Le projet proposé n'étant pas conforme aux textes, Mme le Maire propose d'annuler cette délibération.

Approbation à l'unanimité

Permis de louer rectifié

(Délibération 2024/06-46)

Après annulation de la délibération N°2024/04-07 du 20 février 2024 concernant le permis de louer, Madame le Maire propose une délibération du permis de louer avec les modifications suivantes, pour être conforme à l'instauration du permis de louer selon le code du CGCT.

Le permis de louer ne prend pas en compte le stationnement,

Une date de prise en compte au 01 janvier 2025,

Le périmètre du permis de louer ne peut concerner que des zones avec un ou plusieurs ensembles immobiliers et non l'ensemble de la commune.

Après discussion, la demande de permis de louer est rejetée.

CONTRE : 13

Rejet à l'unanimité

Projet de ligne n°19

Mme le Maire présente un projet porté par Madame CAVECCHI, Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise : La future ligne de métro 19.

Cette ligne devrait relier le secteur de la Défense à l'Aéroport Roissy -Charles de Gaulle

Cette nouvelle ligne passera par un faisceau allant du Sud à l'Est du Territoire du Val d'Oise

N'étant pas concerné par ce projet, le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite.

Redevance d'occupation du domaine public GRDF

(Délibération 2024/06-47)

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur notre commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du CGCT modifié par le décret N°2007-606 du 25 avril 2007.

Référence CR : 1.42

Longueur en m (L) : 1266

Calcul de la redevance : $(0.035 \times L + 100) \times CR$

Soit un montant retenu pour la redevance 2024 de 205,00€

Approbation à l'unanimité

Participation des communes sur les candélabres en fonte et les lanternes de style laiton ou cuivre

(Délibération 2024/06-48)

M. SCHWEIZER explique qu'une délibération est nécessaire pour répondre au SIERC qui a décidé de facturer les plus-values pour les communes qui souhaitent installer des mâts fonte et des lanternes laiton ou cuivre mais précise que la commune n'est pas concernée car n'installe pas ce type de produit.

Approbation à l'unanimité

Agence de l'eau Seine Normande – A titre informatif

M. MAURICE distribue une note d'information de l'agence Eau Seine Normande. C'est une information sur les redevances.

Cette information est différente du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS).

Elle a été instaurée par décret du 6 mai 1995 pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement vis à vis de l'assemblée délibérante et de l'utilisateur. Cette information est obligatoire.

M. VINOLAS demande alors quel sera l'impact sur le coût de l'eau ?

M. MAURICE précise à nouveau à M. VINOLAS que sur la facture VEOLIA, il y a le coût de la consommation de l'eau, de l'assainissement de l'eau et de la location du compteur.

Et rappelle à l'assemblée que la délégation VEOLIA prend fin en 12/2024 pour être reprise par la SIEVAM.

Les administrés devront donc être avertis afin de gérer leurs prélèvements avec VEOLIA.

M. VINOLAS revient sur les travaux faits à la station d'eau et se plaint d'avoir payé ces travaux qui concernent des administrés du centre de SERAINCOURT alors qu'il habite RUEIL.

M. MAURICE lui rappelle que 9 communes y ont participé.

Numérotation du terrain Rue Normande

Arrêté N°2024-6

Considérant la nécessité de disposer d'une adresse officielle pour les services d'urgence, de livraison, et d'organisation événementielle ;

Il est attribué à l'espace de loisirs FITNESS et PETANQUE situé Rue Normande 95450 SERAINCOURT, le numéro de voirie suivant : 93 bis, cadastré AB 123 et 124.

Avant de passer aux questions diverses, Mme Le Maire nous informe que M. CHALAFIT sera remplacé pendant ses congés d'été par la Sté EQUI RELAY comme tous les ans.

M. VINOLAS indique que c'est du favoritisme et remet à Mme Le Maire une copie de l'article 432-14 du Code Pénal.

QUESTIONS DIVERSES

Questions à Mme MAURICE de M. VINOLAS

Mme Maurice, je lis sur les réseaux sociaux et on me pose directement des questions sur la vitesse excessive des véhicules dans la traversée du village. De mémoire, le sujet avait été abordé en réunion publique le 23-sept-2022 (complétées par des réunions avec les habitants des rues concernées), repris par des conseillers le 17-nov-2023. Le sujet étant très chaud, quelles suites avez-vous mis en place (plan d'action par exemple) ? Je vous prie de bien vouloir faire figurer vos actions et prévisions d'actions sur le PV de ce conseil.

Mme Le maire répond à M. VINOLAS qu'elle recevra toutes les personnes désireuses d'aborder ce sujet avec elle.

Mme Maurice, j'ai été informé de la dissolution de l'UACS (Union des Anciens Combattants de Seraincourt) Par contre je n'ai pas les raisons, pouvez-vous nous en dire plus ? Je vous remercie de bien vouloir porter au PV de ce conseil la lettre vous informant de la dissolution.

Mme Le maire répond à M. VINOLAS que cette lettre a été détruite car trop injurieuse à l'encontre de la mairie et lui lit la réponse envoyée à M. PEREZ mais M. VINOLAS ne l'écoute pas. Mme Le Maire précise à M. Vinolas que le problème vient de M. Perez qui ne supporte pas de ne pas avoir eu sa photo en gros plan dans le bulletin de SERAINCOURT.

Question à M. SCHWEIZER de M. VINOLAS

M. Schweizer, est-il prévu un remplacement du cantonnier pendant ses congés d'été ? Si tel est le cas avez-vous consulté la société VIE (Vexin Insertion Emploi Solidarité) ou aurons-nous droit cette année encore à un remplacement par la société EQUI-RELAY ? Quelle est votre position ? Rappel : Lors du conseil municipal du 16-dec-2020 (bientôt 4 ans), les membres ont voté à l'unanimité le remplacement de l'ancien cantonnier par un agent contractuel, M. Ferreira ayant rajouté que nous ferions appel à la société DOM VIE.

Mme Le Maire répond à M. VINOLAS que le sujet a été abordé avant les questions diverses c'est elle seule qui a pris la décision de demander à la société EQUI-RELAY d'intervenir.

Mr VINOLAS indique que c'est du favoritisme et conteste le choix de Madame le Maire concernant le remplacement de l'employé communal pendant ses congés. Comme les années passées, Mme le Maire fait appel pour ce remplacement à la Sté EQUI-RELAY qui remplit parfaitement le profil du poste.

Mr VINOLAS accuse Mr SCHWEIZER de favoritisme et l'informe que ce n'est pas la meilleure façon d'élever sa fille. Mr SCHWEIZER informe ce dernier qu'il n'a pas participé à ce choix et lui fait remarquer que la façon qu'il a utilisée pour élever sa fille ne le concerne pas.

M. DIGAIRE, qui a en charge avec Mr FERREIRA, le planning de l'employé communal, confirme que ce choix, au vu de l'historique, est le meilleur possible et que prendre un salarié de Dom Vie comme le propose avec insistance Mr VINOLAS sera improductif et difficilement gérable.

M. BALLOT fait remarquer que ce choix, décidé par Mme Le Maire, est comme le défend M. DIGAIRE, le plus judicieux et demande de clore le sujet.

Constatant l'insistance de Mr VINOLAS sur ce sujet, Mr MAURICE propose d'opter pour la proposition de Mr VINOLAS sous réserve que ce dernier accepte de gérer ce remplaçant le temps des congés de l'employé communal. Mr VINOLAS change d'avis et donne quitus au choix de Mme le Maire.

M. SCHWEIZER tient à faire remarquer à M. VINOLAS que des photos de documents de la mairie circulent sur les réseaux sociaux bien que lors de la consultation de documents en mairie et bien qu'il lui ait précisé que les photos étaient interdites, Mr VINOLAS affirme avoir profité d'un moment d'absence de M. SCHWEIZER pour déroger au règlement.

Mr MAURICE fait remarquer à l'assemblée, que ce fait, commis par ce personnage, est récurant et qu'il avait déjà utilisé cette façon de faire pour divulguer des pièces d'un dossier en cours d'instruction, en les commentant de façon fallacieuse.

Question à Mme Chabrit : Après presque 4 ans d'investiture, nous avons suffisamment de recul, pouvez-vous nous faire le bilan de vos actions dans le cadre de vos prérogatives ?

Question à M. Ferreira : Après presque 4 ans d'investiture, nous avons suffisamment de recul, pouvez-vous nous faire le bilan de vos actions dans le cadre de vos prérogatives ?

Question à Mme Enée : Après presque 4 ans d'investiture, nous avons suffisamment de recul, pouvez-vous nous faire le bilan de vos actions dans le cadre de vos prérogatives ?

Mme le Maire décide de répondre à ces questions elle-même.

Les réponses à vos interrogations formulées à l'encontre des élus de la majorité qui s'impliquent, seraient bien trop longues à développer et nous obligerait à prolonger trop tardivement le Conseil, dans un moment de sollicitation

maximum, pour certains élus.

De plus, étant donné le nombre conséquent de dossiers à traiter ou en cours, vos questions pernicieuses et souvent infondées, ne méritent pas que nous perdions notre temps à y répondre, par contre lorsque vous aurez répondu à celles que nous vous avons posées depuis plusieurs mois concernant vos déclarations telles que :

« les moins capables de gouverner, élus par les moins capable de gagner leur vie » suivi de

« je ne répondrai plus aux questions des élus de la majorité »,

me rappelle, que votre fâcheuse habitude de demander aux autres ce que vous refusez de faire est difficilement acceptable.

Lasse de vos jérémiades, nous préférons consacrer notre temps à tous les seraincourtois plutôt qu'à vos seules doléances et interrogations.

Fin de séance : 21h10

Jean Pierre MAURICE
Secrétaire de séance

Anne Marie MAURICE
Le Maire



PRÉFET DU VAL-D'OISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale

De la protection des populations

Service, Santé, Protection Animales et
Environnement



CAMPAGNE DE CAPTURE DES CHATS ERRANTS JANVIER 2025

La commune de Seraincourt, avec le concours de l'association La Petite Tribu, procédera en janvier 2025 à une campagne de capture des chats errants non identifiés impasse Bellevue afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

Afin de faciliter le trappage, il vous est demandé de ne surtout pas nourrir les animaux et d'éviter de laisser sortir vos chats domestiques, si vous constatez la présence d'un animal dans la cage.

contacter le 07.64.17.10.50.



L'association vérifie systématiquement si l'animal est identifié, s'il l'est il est relâché de suite.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde de ces populations sont placés sous la responsabilité de l'association La petite Tribu.

Anne-Marie MAURICE



SMIRTOM. Derrière cet acronyme se cache le syndicat qui gère la collecte des ordures ménagères et des recyclables et les déchetteries. Gérant les déchets sur 71 communes pour plus de 55 000 habitants, le Smirtom fait appel à la société SEPUR pour la collecte, et VALOSEINE pour la gestion et la valorisation des déchets et du tri.

Les frais de fonctionnement du Smirtom et le règlement des traites auprès de société de traitement se font au travers de la TEOM, taxe qui est prélevée via votre taxe foncière (sur la base de la valeur locative, selon les directives d'Etat).

Le Smirtom gère également 3 déchetteries qui se trouvent sur les communes de Marines, Magny en Vexin, et Vigny. Vous y avez la possibilité de déposer les exutoires suivants :

Végétaux, carton, gravats purs et impurs, ferrailles, huiles (mécaniques et fritures), pneus, tout venant, articles de sport.

Le Smirtom propose également d'obtenir des composteurs à des prix avantageux, et travaille actuellement sur la question des biodéchets pour les habitats collectifs.

A partir du 1er janvier 2025 nouvelle réglementations d'accès à la déchetterie. (voir site: smirtomduvexin.net)

Frédéric FERREIRA

A dater du **1^{er} janvier 2025** Véolia ne sera plus le fournisseur d'eau potable dans le village et ses hameaux (Rueil, Gaillonnet et Dalibray), c'est le syndicat intercommunal des eaux de la Viosne, de l'Aubette et de la Montcient (SIEVAM) qui nous fournira cette prestation.

Le prix du m³ pour l'année 2025 passera en moyenne à 1.62 /1,63 € et l'abonnement annuel sera de 40 €

Pour tous renseignements

SIEVAM

09 69 36 04 00 ou par mail : contact@sievam.fr

Dépôts sauvages : Que dit la loi ?



En France, le dépôt sauvage de déchets est strictement interdit et sanctionné par la loi. Voici quelques points clés concernant les lois et sanctions associées :

Code de l'environnement : Selon l'article R. 741-76-1 du Code de l'environnement, il est interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser des déchets dans un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés aux déchets.

Sanctions : Les sanctions peuvent varier en fonction de la gravité et de la fréquence des infractions. Pour les particuliers, cela peut aller d'une amende de 1 500 € pour les déchets verts jusqu'à 15 000 € pour les déchets en quantité importante. Les professionnels peuvent être condamnés à des amendes allant jusqu'à 75 000 € et même à des peines d'emprisonnement de deux ans en cas de délit grave.

Contraventions : Les infractions peuvent être classées de la 1ère à la 4ème classe de contraventions, selon la nature et la quantité des déchets.

Ces lois visent à protéger l'environnement, la santé publique et à maintenir la propreté des espaces publics et privés.



Le village est désormais équipé de deux défibrillateurs cardiaques, un à la salle Arnaud BELTRAME, l'autre à la porte de la mairie. Ces équipements sont accessibles à tous, si vous constatez une personne en difficulté cardiaque prévenez les secours le 18 ou le 112. En attendant les secours, munissez vous du défibrillateur et suivez les consignes verbales de l'appareil (accessibles à tous) et pratiquez un massage cardiaque (même si vous ne connaissez pas la technique du massage cardiaque, il vaut mieux un massage mal exécuté que rien du tout), c'est vital chaque minute compte .



Les deux défibrillateurs ont été subventionnés par le Crédit Agricole de Meulan, représenté par Monsieur Raphaël MERVOYER directeur de l'agence accompagné de madame Michèle DETALLANTE et de monsieur Frank BERTRAND Seraincourtois facilitateur de ce projet. Nous les remercions pour cette subvention inattendue.



Les dangers du monoxyde de carbone (source ARS)

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête, envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».



D'où vient le monoxyde de carbone ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne fonctionnent pas bien : • cuisinière, • chaudière et chauffe-eau, • chauffage d'appoint pas électrique, • poêle, • cheminée.



Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans vernis et sans peinture). Ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage. utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération. Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.). Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

Bien utiliser vos appareils :

N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue. Pour vous chauffer, n'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, brasero) dans le logement. Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

En cas d'urgence

Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche et que vous avez mal à la tête, envie de vomir, ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous. Ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, • sortez de chez vous.

Appelez les secours : 18

Pompiers 15

Samu 114 : Secours personnes sourdes et malentendantes (sms/fax)

112 : Numéro d'urgence depuis un portable

Attendez l'accord des secours avant de rentrer chez vous.



Vexin Centre : Fermeture du réseau téléphonique historique



Avec le déploiement très avancé de la fibre optique en France, l'opérateur Orange a pris la décision de fermer progressivement le réseau téléphonique historique, un processus encadré au niveau national par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes).

Tous les équipements de communication reposant sur le réseau cuivre tels que le téléphone (prise en T), l'ADSL, les systèmes d'alarme ou de téléassistance, devront migrer vers la fibre optique, un réseau mobile ou satellite, faute de quoi ils cesseront de fonctionner.

D'ici fin 2026, cette fermeture affectera tous les habitants de la communauté de communes Vexin Centre

À titre d'information, tous les foyers de la communauté de communes Vexin Val de Seine seront déconnectés du réseau téléphonique historique fin 2025.

Pourquoi anticiper dès maintenant ?

Bien qu'il reste plus de deux ans avant cette échéance, il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour entreprendre les démarches nécessaires. Un raccordement à la fibre peut s'avérer complexe ou coûteux, surtout en cas d'obstructions dans les fourreaux ou de travaux à réaliser à votre domicile.

Il est donc prudent de vérifier rapidement la faisabilité du passage d'un câble fibre entre la rue et votre domicile, ce que votre opérateur peut faire lors de votre souscription.

En cas de difficultés de raccordement :

Sur votre propriété privée : Profitez de travaux futurs (réfection d'une allée, d'une terrasse, travaux d'assainissement ou de raccordement électrique) pour installer un fourreau permettant le passage de la fibre jusqu'à la limite de votre propriété.

Sur le domaine public : Votre opérateur, en collaboration avec Val d'Oise Fibre, disposera du temps nécessaire pour identifier la cause du problème et trouver une solution adaptée.

Sachez que votre abonnement ADSL restera actif jusqu'à ce que le raccordement à la fibre soit pleinement effectif.

François SCHWEIZER

La station « Fitness » comment ça marche?



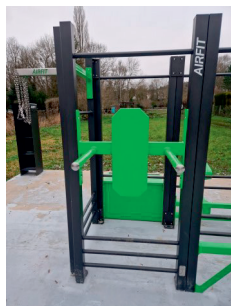
Ouvert à toutes et à tous, la station vous permettra de maintenir en forme. Pour vous guider dans vos mouvements, vous pouvez télécharger l'application « AIRFIT » Bon courage.



Banc lombaire



Barre de traction



Chaise romaine



Banc abdo



Escalier



Chaines de suspension



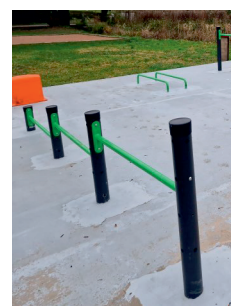
Plint



Parallettes



Barres parallèles



Triples barres de pompes

Ecole Paul et Aimée Rivière



Spectacle de fin d'année pour les enfants



Chants de Noël

En cette fin d'année 2024, les enfants de l'école ont profité d'un spectacle de la compagnie Pile - Poil « Les rippetout au pays de l'or bleu » qui leur a été offert par la municipalité. Chacun a reçu une sucette en chocolat offerte par le club de l'amitié. Bonne année 2025

Corinne CHABRIT





Cérémonie

du

11 novembre



Le surnom de "poilu" a été donné uniquement aux soldats français de la guerre 14-18 et n'a été que très peu utilisé pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour l'époque, il était tout à fait normal de les surnommer ainsi. En effet, ce terme possédait alors une double signification, bien différente de celles que nous lui connaissons aujourd'hui. Ce mot de "poilu" faisait partie de l'argot français et désignait une personne courageuse, virile. Il provient d'une expression bien plus ancienne qui est "brave à trois poils" qui était énoncée par Molière. Il l'utilisait également pour signifier un homme faisant preuve de beaucoup de courage. C'est donc **pourquoi les soldats de 14-18 étaient surnommés "les poilus"**. Il faut noter qu'entre eux, ces derniers ne l'employaient pas et s'appelaient : "les hommes".



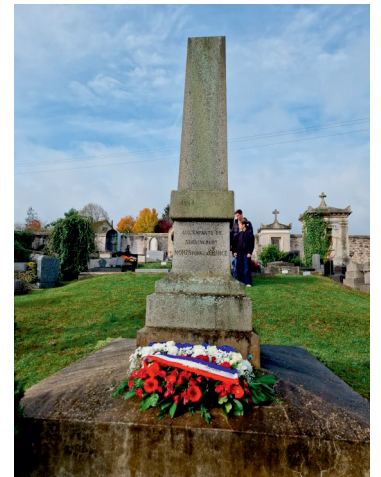
C'est un lieutenant de la caserne de pompier de Vigny qui était l'officier de cérémonie, accompagné de deux JSP (Jeunes sapeurs pompiers) Nicolas 14 ans porte drapeau et Tom 13 ans.

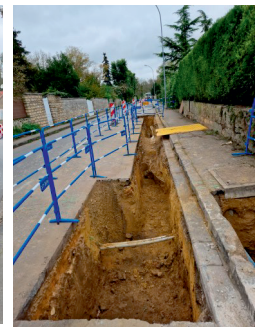


Une gerbe a été déposée au monument aux morts.



Jacques, Mathis et Irea ont fleuri respectivement les tombes du Général Friant, de Monsieur et Madame REYL et du soldat inconnu.





Changement de la canalisation d'eau potable rue de l'Aubette, prise en charge par Véolia.

Certaines parties du village ont été impactées par la remontée des nappes, d'autres par un débordement de l'Eau Brillante. Suite à une intervention d'urgence demandée par les élus de la majorité pour éviter le pire, il a été fait appel au syndicat SMSO pour curer et déboucher les canalisations. Cette intervention a été prise en charge par le syndicat, pour faciliter l'écoulement des eaux sous les rues Saint Jean et de la Colline.



Travaux du réseau des eaux pluviales de la commune par la SIARP.

63,3% du réseau curé et inspecté.

75,22 Tonnes de déchets évacuées, soit 35 tonnes par Km de réseau (voir photo au-dessus)

Beaucoup de sources d'eau très calcaire provoquant de nombreux dépôts durs.

Voies inspectées

- Chemin de la couture
- Rue du blanc moulin
- Allée des cerisiers
- Rue de l'Aulnaie
- Rue des vallées .
- Rue de la Bernon
- Rue du Vexin
- Rue Normande .
- Chemin du Clos Chéron
- Rue de l'Aubette

Une deuxième opération est prévue pour d'autres voies en 2025



Rescellement d'un avaloir rue de la Montcient
Montant : 586,05 € HT



Travaux d'enfouissement rue de Patis

Montant: 179 265, 95 € HT
Participation communale : 53 780.68 € TTC



A.S. Seraincourt gym



En cette saison 2024-2025, les générations se suivent et se ressemblent dans notre section gym.

Effectivement, nous avons toujours eu à cœur de suivre nos élèves, de les accompagner et de les former. Et c'est encore une fois ce qui se réalise cette année : après Cécile et Marie, c'est Léna et Julian qui suivent la formation de la FFG. Nos deux nouveaux professeurs encadrent donc les enfants du jeudi et du samedi, entourés par leurs tutrices.

Mélinda, et Marie entraînent les élèves du mercredi gym et toutes les GR/Cheerleader.

Quant à Cécile, après avoir été élève, professeure, elle intègre cette année le bureau de la section et rejoint donc Sandy et Alexandra.

L'équipe « new generation » est donc partie pour une nouvelle saison, de nouveaux épisodes dans la vie de l'Association Sportive de Seraincourt.

Cette actualité nous a donné de l'inspiration pour le thème de notre spectacle de fin d'année qui aura lieu à Gargenville le 29 juin prochain : les séries télé d'hier et d'aujourd'hui!

Après un beau spectacle sur les JO en juin dernier, nous nous préparons donc à vous faire revivre vos séries d'enfance. Révisez vos classiques et attention certains génériques restent dans la tête.

Comme chaque année, nous avons donc confectionné notre logo annuel en fonction du thème du spectacle, il se retrouvera sur les t shirt de nos petits et grands sportifs !

Premières aventures pour nos élèves : la participation annuelle au Téléthon, où cette année petit et grand ont pu partager leur amour du sport au profit d'une belle cause.

Les élèves ont pu aider leurs parents à évoluer sur les agrès toujours très gracieusement. Bravo aux participants, nous allons devoir penser à ouvrir une section adulte !

Suite au prochain épisode !

Petit rappel :

Lors des vacances scolaires, nous organisons des stages ouverts à tous. Le premier a bien eu lieu à la Toussaint sur le thème d'Halloween bien sûr, le prochain aura lieu cet hiver. Cette année pas de stage prévu pour les vacances de Noël.

Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année et de profiter de moments remplis de bonheur en famille et/ou entre amis.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement via notre adresse mail : asseraincourt.gym@hotmail.com

L'équipe de la section gym/agrès/acro/GR/Cheer :

Cécile, Sandy, Alexandra pour le bureau

Marie, Mélinda, Léna et Julian pour les professeurs

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de l'Association Sportive si vous voulez des informations sur une autre section.



Informations utiles

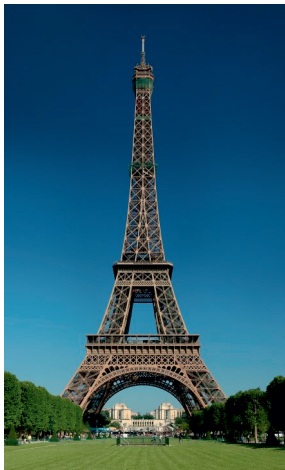
Le bureau directeur de l'Association Sportive de Seraincourt

Présidente Mme Audrey GREMILLON
06 76 41 34 03
president.asseraincourt@gmail.com

Trésorière Mme Marie-Line Vion
06 84 19 85 83

Secrétaire Mme Alexandra Saby
06 13 82 62 17
as.seraincourt.secreteriat@gmail.com





SAMEDI 17 MAI 2025 PARIS - ROUEN

SERAINCOURT

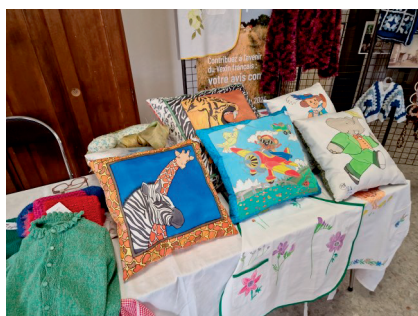


ROUEN

Ce n'est plus de la porte Maillot mais bien de Seraincourt que partira pour la deuxième fois le célèbre concours et non la course « Paris - Rouen » organisé par le club des « Teuf-Teuf vétérans car club de France » dont Pascal Le Poder Seraincourtois en est le trésorier.

Le samedi 17 mai prochain, le 130^{ème} concours Paris - Rouen s'élancera du village vers 9h30. De nombreuses « Teuf -Teuf » sont attendues comme De Dion Bouton, Panhard et Levassor, Peugeot, Renault, Grégoire, Louvet et bien d'autres encore. Après une parade dans les rues du village, elles s'élanceront vers Rouen.

Le retour est prévu vers 17h le dimanche 18 mai. Venez nombreux les encourager et prendre des photos d'un autre temps.



Les petits métiers

Nos mardis après-midi sont toujours un moment de partage où nous travaillons des ouvrages avec de la laine, du fil de soie ou des tesselles et samedi 30 novembre 2024 il nous a été permis de les exposer à la mairie de Seraincourt.

A nouveau, nous avons eu le plaisir de recevoir monsieur Alain Siffritt qui, bénévolement nous a fait partager son savoir faire sur de petits sujets insolites; ainsi nous étions ravies de pouvoir changer d'activités.

Peut-être aimeriez-vous vous joindre à nous pour nous faire partager votre hobby préféré.

Bonne année 2025.

Patricia Mur 01 34 75 43 23
Responsable de la section Petits métiers
au Foyer Rural de Seraincourt.



La convivialité est toujours au rendez-vous

A.S. Seraincourt

Les cannes de Serain



La randonnée est une activité sportive dont les bienfaits ne sont plus à démontrer et qui attire de plus en plus d'adeptes. La section marche de Seraincourt ne fait pas exception et compte à ce jour 116 adhérents dont 24 nouveaux pratiquants.

Des randonneurs qui ont plaisir à allier cette activité de découverte de la nature, dans un environnement plus ou moins proche, avec des panoramas imprenables et une grande convivialité entre les participants.

Nous évoluons toujours en groupes selon les souhaits et possibilités de chacun et depuis septembre un groupe de « marche douce » a été créé pour faire des balades sur un temps et un kilométrage plus courts.

Les destinations ont été variées et nombreuses en traversant les villages voisins (Jambville, Longuesse, Vigny, Saily, La Roche Guyon, Avernoes, Triel) et des randonnées à la journée ont été proposées à Guiry, Saint-Martin la Garenne, Orgeval et dernièrement la forêt de Montmorency parée, comme toutes les forêts en ce moment, de ses belles couleurs d'automne.

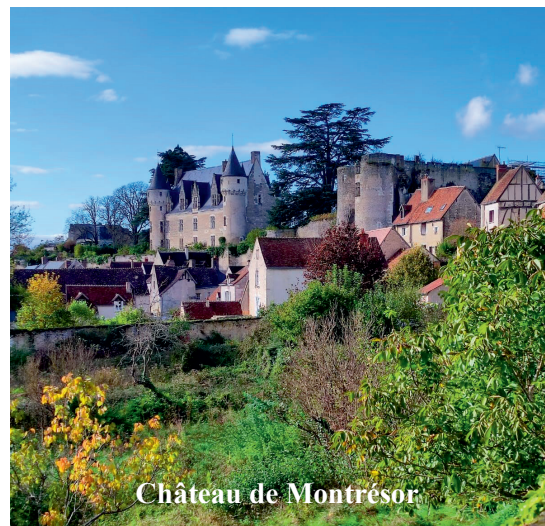
En octobre, 21 randonneurs sont partis en Indre et Loire pour une semaine à CHEDIGNY, le village des roses. L'occasion pour eux de découvrir en marchant une très belle région autour d'Amboise, Chenonceau, Loches et d'effectuer des visites culturelles et gustatives pour découvrir un patrimoine riche en histoire et en gourmandises.



Château de la chasse en forêt de Montmorency



L'arboretum de La Roche Guyon



Château de Montrésor

Le traditionnel rendez-vous des marcheurs autour du Beaujolais Nouveau s'est drapé d'un magnifique manteau neigeux le 21 novembre, pour un repas toujours convivial et qui permet surtout aux plus anciens de nous rejoindre pour le grand plaisir de tous.

La Toscane accueillera au mois de mai prochain, un groupe de 50 personnes pour un programme d'une semaine, partagé entre randonnées et visites culturelles dans la région de Pise.

Alors, n'hésitez plus et rejoignez-nous les mercredis et samedis à 9h au parking de la rue des Vallées !

Anne Perroux, ancienne marcheuse de Seraincourt, nous a quitté le 18 novembre dernier. Nous présentons à Henri et sa famille, nos plus sincères condoléances.



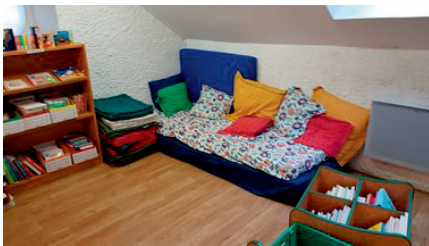
Paysage de Toscane



BIBLIOTHEQUE



*J'ai vu le jour à Seraincourt,
En 2022, sur le parking du village.
Bienvenue cher lecteur, connu ou inconnu.
Oh, quelle joie de te voir!
Mes ouvrages font des heureux
Et à ton tour tu y laisses tes souvenirs.
Le hasard fait bien les choses.
Il suffit de fouiller un peu.
Regarde bien ...
Et bientôt tu reviendras me voir!*



Le 1^{er} étage de la bibliothèque est consacré aux enfants : un **coin lecture confortable** y est installé.

Les livres sont classés par **tranche d'âge**, de la petite enfance aux ados.

Marie-Hélène assure une lecture à la crèche de Seraincourt et **nouveauté 2024** à la maternelle pour la petite section une fois par semaine.

Mireille continue d'accueillir, à la bibliothèque, les classes de la moyenne section de maternelle au CM2 une fois par semaine également.

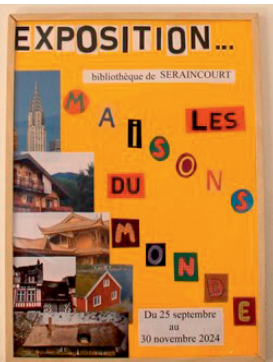
LES ADOS NE SONT PAS OUBLIES:

Ils peuvent trouver un grand choix de mangas, de BD, de romans, de romans de science-fiction et de fantasy, de romans policiers qu'ils peuvent consulter sur place et emprunter.

Rappel : l'inscription est gratuite pour les enfants jusqu'à 18 ans (et aussi pour les étudiants de plus de 18 ans, sur justificatif).

Pour les adultes de Seraincourt : 14 € (Cotisation inchangée depuis plusieurs années)

Pour les adultes extérieurs : 17 € (Cotisation inchangée depuis plusieurs années)



EXPOSITIONS:

Nos bénévoles ont encore fait des merveilles : Catherine, Danielle, sans oublier Alain, rivalisent d'imagination et de créativité. L'exposition sur les **Maisons du Monde** était colorée, éclectique et très intéressante et, comme toujours, Noël a sorti ses décorations dès le mois de décembre.

Notre **PARLONS LIVRES** du 28 septembre, animé par Annie et Marie-Hélène, a accueilli, autour d'une tasse de thé ou de café, de nombreux lecteurs, dont 1 nouvelle et 1 ancien revenu et 25 livres ont été présentés, et commentés. Ce fut très animé ! Notre prochaine réunion aura lieu le **18 janvier 2025**.

De **NOUVEAUX LIVRES** (achats et prêts de la Bibliothèque du Val d'Oise) sont venus enrichir nos rayonnages fin 2024.

Le site « biblioseraincourt95.fr » vous donne les heures d'ouverture et les actualités de la bibliothèque, sans oublier le **catalogue des livres** et la **liste des derniers achats**.

TELETHON 2024 : en 2024, à nouveau, la bibliothèque a pu compter sur la générosité de ses lecteurs et a reversé l'intégralité du produit de ses ventes au Téléthon.



Joëlle et toute son équipe se relaient pour vous recevoir

Le mercredi de 14h à 18h et
le samedi de 15h à 17h

Y compris pendant les vacances scolaires

Très bonne année 2025

Téléphone: 01 30 99 41 78

Mail: biblio.seraincourt95@wanadoo.fr



En 2024, nous avons remercié joyeusement Colette et Dominique, pour leur dévouement, leur joie de vivre et les longues années qu'elles ont passées avec nous.

LE FOYER RURAL A POURSUIVI CE 2^{ÈME} SEMESTRE, SES ANIMATIONS.



14
Juillet

Le barbecue du 14 juillet a réuni plus d'une centaine de personnes. Les plus jeunes ont profité des châteaux gonflables, d'une animation avec une sculptrice de ballons et d'une pêche aux canards.



14
Septembre

Le Festival du Vexin nous a rendu visite. Diana Cooper nous a régalé avec un concert d'exception dans l'église.



15
Septembre

Le repas « moules-frites » de rentrée, animé par un orgue de barbarie, un magicien « close-up », des châteaux gonflables et une pêche aux canards a séduit 147 convives.



13
Octobre



La journée d'accueil des étudiants nous a enrichi des expériences de jeunes gens, fraîchement arrivés en France pour leurs études. Une journée inoubliable pour les nouvelles familles accueillantes, très attendue pour ceux qui en ont déjà l'habitude.



20
Octobre



Le Tournoi de jeux vidéo d'octobre a séduit les jeunes du village et leur a permis de tester un baby-foot « à l'ancienne » !



A la soirée Beaujolais, une cinquantaine de personnes ont dévoré les plats préparés par la Boucherie de Seraincourt et se sont ambiancés au son d'un guitare-voix, porté par la participation festive de joyeux convives.



23
Novembre





2
Novembre



Les « drôles de dames » aidées par les animateurs et les enfants du centre de loisirs ont préparé les **décorations d' Halloween** que vous avez pu voir partout dans le village, avant de poursuivre avec un après-midi jeux et un apéritif dansant offert par le Foyer Rural. Nous avons accueilli plus de soixante personnes dans l'après-midi, nombreux sont restés pour danser jusqu'après minuit.



7
Décembre



Le Téléthon est une institution dans notre village. Cette année, il a commencé par la Marche des foyers ruraux qui a réuni au départ et à l'arrivée de Seraincourt, une cinquantaine de marcheurs des villages alentours. La bibliothèque, l'association sportive, le centre de loisirs et les commerçants du village se sont unis au foyer rural pour proposer des activités pour tous les goûts, pour tous les âges, pour proposer des produits à la vente entièrement au profit du Téléthon.





Pour Noël, le village a revêtu ses plus beaux atours : les « drôles de dames », toujours aidées par le Centre de Loisirs et par des bras costaux ont été à la manœuvre pour réaliser les décorations.



« Le 22 décembre, une soixantaine de personnes ont pu assister au spectacle de Noël proposé par la troupe MOTIV' et Compagnie : « avis de recherche, le père Noël a disparu »

Pour la plus grande joie des enfants, à la fin du spectacle, nous avons eu la visite surprise du père Noël qui leur a distribué des friandises.

Les enfants n'ont pas résisté : avec un large sourire, ils ont posé pour les plus belles photos avec le fameux bonhomme rouge. Les photos prises par Design 'Photos Event (une entreprise Seraincourtoise) ont été adressées par mail aux parents qui le souhaitent.

Ensuite, nous avons tous partagé un goûter, des friandises (encore !) avant de nous quitter pour préparer chacun de notre côté les prochaines festivités de Noël en famille.

L'année du foyer rural s'est achevée sur une note festive, emplie de douceurs et de partages. »

Cette année 2024 a été riche en activités, en émotions, en petits bonheurs ! Rien ne pourrait voir le jour sans l'aide des bénévoles, l'entraide des associations, le soutien du conseil municipal et la générosité des commerces et entreprises du village.

Chacun a pu être remercié, lors d'un apéritif offert aux bénévoles, donateurs et partenaires.

Venez nous rejoindre, le programme 2025 s'annonce tout aussi riche et festif. N'hésitez pas !

Il nous faut des bras, des bonnes volontés, des idées, du temps que chacun pourrait consacrer à nous aider ! Le partage, la cohésion, le sourire, la bonne humeur vous seront offerts en retour !

C'est pour moi un réel plaisir de donner de mon temps (pas si libre que ça) pour le village. Accompagnée d'un noyau solide de bénévoles, soutenue par le bureau et le conseil d'administration, ensemble nous vivons une aventure formidable !

Chers habitants de Seraincourt, nous souhaitons vous retrouver nombreux lors de nos prochaines activités ! Le Foyer Rural de Seraincourt vous souhaite une bonne et heureuse année.



Comment protéger les Hérissons ?



Le hérisson est un petit mammifère attachant et familier mais assez peu étudié par les scientifiques. Si vous avez la chance d'en avoir un dans votre jardin, vous savez à quel point il est précieux pour la santé des écosystèmes ! Et pourtant, cette espèce, protégée depuis 1981, est fortement impactée par les activités humaines. Pourquoi est-il si important de la protéger ? Comment en prendre soin si vous en avez un dans votre jardin ?



QUELLES SOLUTIONS POUR LES PROTÉGER ?

Des solutions existent, à différentes échelles. Tout d'abord, en tant que particulier, vous pouvez faire en sorte que le hérisson soit à son aise dans votre jardin, ménagez de petits coins sauvages pour qu'il puisse s'installer, évitez d'utiliser des produits toxiques et faites particulièrement attention lorsque vous passez la tondeuse. Soyez vigilant également si vous possédez une mare, une piscine ou toute autre étendue d'eau dans laquelle le hérisson pourrait se noyer.

COMMENT LES ACCUEILLIR DANS VOTRES JARDIN ?

Vous pouvez également lui construire un abri à l'aide d'une caisse en bois ou de quelques parpaings recouverts d'un toit, ou en acheter un dans le commerce.

Autre bonne idée pour rendre votre jardin accueillant : mettre une petite coupelle d'eau, particulièrement précieuse en période caniculaire (et pas seulement pour le hérisson !).

Quelques précautions sont à prendre pour que le hérisson soit à l'abri des dangers de votre jardin :

- Evitez d'utiliser des produits toxiques pour ne pas risquer de l'empoisonner ;
- Fermez les entrées des gouttières ou canalisations avec un petit grillage pour décourager les hérissons les plus aventureux ;
- Disposez de petites planches dans vos bassins, mares ou fontaines pour permettre au hérisson de s'en extirper s'il y tombe ;
- Si vous avez un chien qui a tendance à être agressif avec les autres animaux, assurez-vous qu'il ne puisse pas accéder au recoin sauvage où se trouve le hérisson ;
- Avant de passer la tondeuse, de débroussailler un buisson ou de déplacer un tas de bois, vérifiez bien qu'aucun hérisson ne s'y cache ;
- Ne brûlez pas vos déchets verts dans votre jardin : d'une part parce que c'est interdit par la loi, et d'autre part parce que vous risqueriez de brûler le hérisson avec !



Nous constatons, sur la dernière tribune « *notre village* », signée Vinolas, un changement de ton, qui nous réserve, bien des surprises. C'est la première fois, depuis 4 ans, que sa tribune commence par " ***Cher(es) ami(es)*** ". Serait-il malade ou pris de remords? Je constate et c'est surprenant, qu'après avoir pendant quatre ans, vilipender les élu (e)s, les Seraincourtois, les associations et clivé le village, **il décrète** maintenant, comme il n'a cessé de nous le prouver en n'assumant pas, ses engagements, la démission de son poste d'adjoint en 2017, la démission de sa présidence de la section judo en 2019 et sa démission, après deux mois en tant que membre du foyer rural en 2022, il décide maintenant sur un **ton péremptoire**, que: *tout devra se passer par un respect mutuel des uns envers les autres, oublier NOS conflits (créé par qui) et avoir un seul objectif " rassembler"*. Tout le contraire de ce qu'a fait cet énergumène depuis 2020. Gare à ceux qui n'obtempèrent pas. Ne pensez-vous pas monsieur, que de cesser d'être diffamant et d'essayer de devenir normal, quelques mois avant l'élection municipale, sera suffisant pour vous refaire une virginité morale, qui pourrait, si les Seraincourtois (e)s avaient la mémoire courte, comme vous semblez le penser, vous permettre enfin, d'obtenir votre Graal, la place de maire. Pensez-vous, comme vous le déclariez être "**élus par les Seraincourtois les moins capables de gagner leur vie**". Ces derniers constatant votre mépris et votre manque total de réussite, en tant qu'adjoint, suivi de votre fuite, en 2017, pour ne pas assumer votre bilan négatif et stérile, suivi en tant que conseiller devrait vous rendre plus modeste... **Non** monsieur, flagorner les Seraincourtois déçus, parce que vous leur laissiez penser qu'ils avaient plus de droits que leur en donnaient la loi, ce que vous n'avez cessé de leur faire croire, pour en faire votre garde prétorienne, n'est pas, le meilleur moyen de former une équipe qui devra gérer le village. Votre forfanterie pourrait, si c'était, par extraordinaire le cas, être mise au grand jour et vos supporters ne pourraient s'en prendre qu'à eux-mêmes, malheureusement trop tard. Comme nous avons pu le constater dans vos écrits, après votre égo, l'appât du gain est votre premier souci, celui de Madame le Maire a été de faire respecter les textes, contrairement à vous, qui essayez avec votre flagornerie de récupérer ces déçus, tout en les méprisant, c'est pour vous la seule façon d'améliorer votre score de 15%.

TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

GROUPE

SERAINCOURT – UN AUTRE AVENIR

« Puisqu'une telle fleur ne dure que du matin jusques au soir ! »

Ce passage de Ronsard me fait penser, hélas, au marché de Seraincourt, tout aussi éphémère.

On est en droit de se poser la question « A qui la faute ? » eu égard au coût de cette place du Général Friant. Si l'idée est séduisante, peut-être n'a-t-elle pas été assez creusée au départ pour en mesurer l'adhésion des Seraincourtois... ?

Une chose est sûre, ceux qui ont régulièrement animé ce marché, exposants comme promeneurs et acheteurs, regrettent cette disparition.

Les tarifs proposés n'étaient-ils pas un peu élevés face à la difficulté financière du moment ? En tous cas, la qualité y était et un air de bon vivre s'y dégagait chaque dimanche.

Ou bien la fréquence hebdomadaire était-elle à revoir ? Il se pourrait qu'un marché ponctuel lors de manifestations ou évènements particuliers ait plus de succès...

C'est une partie de l'âme rurale qui disparaît. Alors réagissons et pour ceux qui sont attachés à notre Village, à notre bien-être, à nos traditions et pourquoi pas avec une nouvelle expérience sous une forme adéquate faisons l'effort d'une fréquentation régulière pour profiter d'un marché local et des produits vendus en direct.

En attendant nous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2025 agrémentée de nouveau des douceurs, des légumes locaux et de poisson frais...

SERAINCOURT NOTRE VILLAGE

10 ans au Pouvoir pour quel résultat ? Souvenons-vous des vœux du maire dans le bulletin de janvier 2024.

PISTE CYCLABLE : devenue "voie douce" puis "**chemin piétonnier**" selon Mme Maurice cette voie permettrait aux habitants de Gaillonnet et aux "nombreux marcheurs" de se rendre au centre bourg en toute sécurité. Mais où sont-ils ? Combien de personnes l'utilisent ? Constatez par vous-même l'état du revêtement!...Il est question d'un 2ème tronçon pour relier Gaillonnet, **est-ce bien nécessaire ?**

VIDEOPROTECTION : Mme Maurice l'annonçait pour 2024, puis ce fût début des travaux fin 2024 et mise en service début 2025. Nous sommes le 10 décembre et **nous ne voyons rien venir !**

ISOLATION DE L'ECOLE : Mme Maurice annonçait le début des travaux juillet/Août 2024. **Le planning n'est pas respecté !**

AIRE DE FITNESS "tant attendue par les ados": Mme Maurice mais où sont-ils?

PETANQUE : Une surface a été construite, aura-t'elle plus de succès que l'ancien boulodrome qui se situait à l'endroit du city-park ?

MARCHE DU DIMANCHE : Il a hélas disparu.

STATIONNEMENT : Mme Maurice annonçait la signature d'une convention avec l'ANTAI pour la verbalisation électronique. **L'agent verbalisateur s'est bien lâché au début mais il s'est calmé depuis, semble-t'il des PV ont été contestés.**

Cela dit, chers seraincourtois(es) nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2025, la santé, la joie et la prospérité.

J-L. VINOLAS

C'est avec une profonde émotion que nous rendons hommage à Sophie Fleuret Daniel, engagée et dévouée, qui a consacré plusieurs mandats à son village. Éluë adjointe municipale à plusieurs reprises, elle a toujours œuvré avec détermination pour améliorer le quotidien des seraincourtois. Son investissement a marqué chaque action qu'elle a menée, chaque projet qu'elle a soutenu.

Sa disparition soudaine laisse une grande tristesse dans le cœur de ceux qui ont eu la chance de travailler à ses côtés.

Aujourd'hui, nous lui rendons hommage avec respect et gratitude.

Bienvenue aux nouveaux Seraincourtoises et Seraincourtois

1 naissance

2 mariages

(Publication dans le respect du GPD (règlement général sur la protection des données))

Nos sincères condoléances aux familles qui ont perdu un proche.

Bulletin d'informations Municipales

Directeur de la publication : Anne - Marie MAURICE. **Responsable commission information :** Pierre ARDITTI.

Commission information : Corinne CHABRIT, Candice ENEE, Marie Lyne SCHEMBRI, Vincent SIMON.

Création et réalisation : Pierre ARDITTI

Impression : JASSON-TABOUREAU. **Dépôt légal à parution.**

Tous les déchets, quel que soit le flux, doivent être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin. Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rester présentés jusqu'au passage des véhicules de collecte.

janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25
Me 1 OM	S 1	S 1	Ma 1	J 1	D 1
J 2	D 2	D 2	Me 2 OM	V 2	L 2
V 3	L 3	L 3	J 3	S 3	Ma 3
S 4	Ma 4	Ma 4	V 4	D 4	Me 4 OM
D 5	Me 5 OM	Me 5 OM	S 5	L 5	J 5
L 6	J 6	J 6	D 6	Ma 6	V 6
Ma 7	V 7	V 7	L 7	Me 7 OM	S 7
Me 8 OM	S 8	S 8	Ma 8	J 8	D 8
J 9	D 9	D 9	Me 9 OM	V 9	L 9
V 10	L 10	L 10	J 10	S 10	Ma 10
S 11	Ma 11	Ma 11	V 11	D 11	Me 11 OM
D 12	Me 12 OM	Me 12 OM	S 12	L 12	J 12
L 13	J 13	J 13	D 13	Ma 13	V 13
Ma 14	V 14	V 14	L 14	Me 14 OM	S 14
Me 15 OM	S 15	S 15	Ma 15	J 15	D 15
J 16	D 16	D 16	Me 16 OM	V 16	Ma 17
L 17	L 17	L 17	J 17	S 17	L 17
S 18	Ma 18	Ma 18	V 18	D 18	Me 18 OM
D 19	Me 19 OM	Me 19 OM	S 19	L 19	J 19
L 20	J 20	J 20	D 20	Ma 20	V 20
Ma 21	V 21	V 21	L 21	Me 21 OM	D 21
Me 22 OM	S 22	S 22	Ma 22	J 22	S 22
J 23	D 23	D 23	Me 23 OM	V 23	L 23
V 24	L 24	L 24	J 24	S 24	Ma 24
S 25	Ma 25	Ma 25	V 25	D 25	Me 25 OM
D 26	Me 26 OM	Me 26 OM	S 26	L 26	J 26
L 27	J 27	J 27	D 27	Ma 27	V 27
Ma 28	V 28	V 28	L 28	Me 28 OM	D 28
Me 29 OM	S 29	S 29	Ma 29	J 29	Ma 29
J 30	D 30	D 30	Me 30 OM	V 30	D 29
V 31	L 31	L 31	S 31	S 31	L 30

OM Collecte des Ordures Ménagères toutes les semaines le mercredi
 Collecte des Emballages / Papiers toutes les 2 semaines le jeudi

Collecte du verre toutes les 4 semaines
 A Pour la commune de Condécourt (vendredi)
 B Pour la commune de Seraincourt (jeudi)



Avec ILLIWAP recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone

Un doute ? Une question ?
 01 34 66 18 40
www.smirtomduvexin.net

A TRIER TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTONS ET PAPIERS

PAPERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON EMBALLAGES EN MÉTAL TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES BONS GESTES DE TRI : bien les vider, inutile de les laver, à déposer en vrac dans le bac séparés les uns des autres.

A TRIER TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

BOUITEILLES EN VERRE POTS ET BOCAUX FLACONS

LES BONS GESTES DE TRI : bien les vider, à déposer en vrac dans votre bac ou le point d'apport volontaire près de chez vous (PAV)

A JETER LES ORDURES MÉNAGÈRES

MOUCHOIRS, COUCHES, ESSUIE-TOUIT PETITS OBJETS NON ÉLECTRONIQUES VAISSELLE

LES BONS GESTES DE TRI : Valorisez vos propres déchets. Pensez au compostage : restes alimentaires, épluchures, déchets verts du jardin...

Tous les déchets, quel que soit le flux, doivent être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin. Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rester présentés jusqu'au passage des véhicules de collecte.

juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26
Ma 1	V 1	L 1	Me 1 OM	S 1	L 1	J 1
Me 2 OM	S 2	Ma 2	J 2	D 2	Ma 2	V 2
J 3	D 3	Me 3 OM	V 3	L 3	Me 3 OM	S 3
V 4	L 4	J 4	S 4	Ma 4	J 4	D 4
S 5	Ma 5	V 5	D 5	Me 5 OM	V 5	L 5
D 6	Me 6 OM	S 6	L 6	J 6	S 6	Ma 6
L 7	J 7	D 7	Ma 7	V 7	D 7	Me 7 OM
Ma 8	V 8	L 8	Me 8 OM	S 8	L 8	J 8
Me 9 OM	S 9	Ma 9	J 9	D 9	Ma 9	V 9
J 10	D 10	Me 10 OM	L 10	Ma 11	Me 10 OM	S 10
V 11	L 11	J 11	S 11	Me 11	J 11	D 11
S 12	Ma 12	V 12	D 12	Me 12 OM	V 12	L 12
D 13	Me 13 OM	S 13	L 13	J 13	S 13	Ma 13
L 14	J 14	D 14	Ma 14	V 14	D 14	Me 14 OM
Ma 15	V 15	L 15	Me 15 OM	S 15	L 15	J 15
Me 16 OM	S 16	Ma 16	J 16	D 16	Ma 16	V 16
J 17	D 17	Me 17 OM	V 17	L 17	Me 17 OM	S 17
V 18	L 18	J 18	S 18	Ma 18	J 18	D 18
S 19	Ma 19	V 19	D 19	Me 19 OM	V 19	L 19
D 20	Me 20 OM	S 20	L 20	J 20	D 20	Ma 20
L 21	J 21	D 21	Ma 21	V 21	S 21	Me 21 OM
Ma 22	V 22	L 22	Me 22 OM	S 22	L 22	J 22
Me 23 OM	S 23	Ma 23	J 23	D 23	Ma 23	V 23
J 24	D 24	Me 24 OM	V 24	L 24	Me 24 OM	S 24
V 25	L 25	J 25	S 25	Ma 25	J 25	D 25
S 26	Ma 26	V 26	D 26	Me 26 OM	V 26	L 26
D 27	Me 27 OM	S 27	L 27	J 27	D 27	Ma 27
L 28	J 28	D 28	Ma 28	V 28	S 28	Me 28 OM
Ma 29	V 29	L 29	Me 29 OM	S 29	L 29	J 29
Me 30 OM	S 30	Ma 30	J 30	D 30	Ma 30	D 29
J 31	D 31	V 31	S 31	S 31	L 30	L 31

OM Collecte des Ordures Ménagères toutes les semaines le mercredi
 Collecte des Emballages / Papiers toutes les 2 semaines le jeudi

Collecte du verre toutes les 4 semaines
 A Pour la commune de Condécourt (vendredi)
 B Pour la commune de Seraincourt (jeudi)



Avec ILLIWAP recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone

Un doute ? Une question ?
 01 34 66 18 40
www.smirtomduvexin.net

A TRIER TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTONS ET PAPIERS

PAPERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON EMBALLAGES EN MÉTAL TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

LES BONS GESTES DE TRI : bien les vider, inutile de les laver, à déposer en vrac dans le bac séparés les uns des autres.

A TRIER TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

BOUITEILLES EN VERRE POTS ET BOCAUX FLACONS

LES BONS GESTES DE TRI : bien les vider, à déposer en vrac dans votre bac ou le point d'apport volontaire près de chez vous (PAV)

A JETER LES ORDURES MÉNAGÈRES

MOUCHOIRS, COUCHES, ESSUIE-TOUIT PETITS OBJETS NON ÉLECTRONIQUES VAISSELLE

LES BONS GESTES DE TRI : Valorisez vos propres déchets. Pensez au compostage : restes alimentaires, épluchures, déchets verts du jardin...



Mairie de SERAINCOURT

12, rue des vallées

95450 SERAINCOURT

Tél : 01 34 75 40 39 - Fax : 01 34 75 76 95

www.seraincourt95.fr

mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Horaires

Mardi : 13h - 19h30

Vendredi : 13h –17h45

Samedi : 9h –12 h

